

La République et ses emblèmes

Quelques repères chronologiques :

La Marseillaise	Le drapeau tricolore	Marianne	La fête nationale	Autres emblèmes
<p>Nuit du 25 au 26 avril 1792 : création à Strasbourg du « chant de guerre pour l'armée du Rhin » par Rouget de Lisle</p> <p>14 juillet 1795 : décret de la</p>	<p>17 juillet 1789 : apparition de la cocarde tricolore</p> <p>10 juin 1790 : la cocarde tricolore est décrétée « cocarde nationale » par la Constituante</p> <p>15 février 1794 : décret de la Convention fixant la disposition en bandes verticales du drapeau tricolore (pour le pavillon de la marine de guerre)</p>	<p>novembre 1792 : <i>La Garisou de Marianno</i> est composée dans le Tarn</p>	<p>14 juillet 1790 : fête de la Fédération</p>	<p>22 septembre 1792 : proclamation de la République. Adoption, sur rapport de l'abbé Grégoire, du nouveau sceau de l'Etat, avec figure de la France vêtue à l'antique avec bonnet de la liberté et faisceau de licteur</p>

<p>Convention proclamant <i>La Marseillaise</i> « chant national »</p> <p>juin à aout 1830 : Hector Berlioz orchestre <i>La Marseillaise</i></p> <p>14 février 1879 : <i>La Marseillaise</i> est déclarée hymne national</p>	<p>1812 Ordonnance impériale adoptant, pour les drapeaux des régiments, le modèle du pavillon national de 1794.</p> <p>Aout 1830 : Charte constitutionnelle : le drapeau français devient le drapeau tricolore</p>	<p>mars 1849 : la IIème République interdit les emblèmes séditieux (drapeau rouge, bonnet phrygien, buste de la République au bonnet phrygien)</p> <p>Evènement local 26-27 aout 1855 : tentative d'insurrection des ardoisiers de Trélazé en association avec la société secrète <i>La Marianne</i></p>	<p>19 février 1806 : institution de la Saint-Napoléon le 15 aout</p> <p>29 juillet 1831 : l'expression <i>fête nationale</i> apparaît lors de la commémoration des Trois Glorieuses</p> <p>4 mai 1849 : fête nationale, jour anniversaire de la proclamation de la République</p> <p>1852 : Napoléon III restaure la <i>Saint Napoléon</i></p> <p>6 juillet 1880 : la République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale</p>	<p>17 mars 1848 : le gouvernement provisoire lance « le concours de la figure »</p> <p>septembre 1848 : un arrêté définit le sceau de la IIème République</p>
--	--	--	--	---

<p>14 juillet 1915 : transfert des cendres de Rouget de Lisle aux Invalides</p> <p>17 juillet 1941 : le commandement militaire allemand interdit de jouer ou de chanter <i>La Marseillaise</i> en zone occupée</p> <p>Évènement local : Appel de la BBC pour chanter <i>La Marseillaise</i> au monument aux morts d'Angers 14 juillet 1941 / 11 novembre 1941</p> <p>27 octobre 1946 : Constitution de la IVème République. Le 2^{ème} article consacre <i>La Marseillaise</i> l'hymne officiel</p>	<p>27 octobre 1946 : Constitution de la IVème République. Le 2^{ème} article consacre le drapeau tricolore comme l'emblème de la République</p>	<p>1968 : premier buste de <i>Marianne</i> d'après le modèle d'une vedette (Brigitte Bardot)</p>		<p>1883 : inauguration du <i>Monument à la République</i> des frères Morice</p> <p>1889 : fêtes du centenaire dont 1^{ère} inauguration du <i>Triomphe de la République</i> de Jules Dalou</p>
<p>24 septembre 1999 : adoption du logo de la République française qui regroupe trois symboles républicains (Marianne, le drapeau tricolore, la devise)</p> <p>Mars 2013 : l'article 113 de la loi pour la sécurité intérieure crée le délit d'outrage au drapeau ou à l'hymne national (lors d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques)</p>				
<p>2016 : année de <i>La Marseillaise</i></p>				

